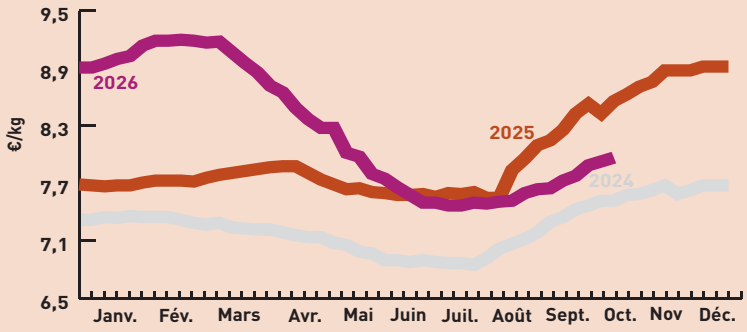
Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) — Cotations nationale FranceAgriMer du 26/10 au 01/11/26

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	9,82 €	7,54 €	-
R	-	8,70 €	7,51 €	-
O	-	7,97 €	6,74 €	5,75 €

Veaux rose clair O - Cotations FranceAgriMer



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros) — Marchés régionaux du 02/11 au 03/11/26

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de. 10 j à 4 sem) *Supérieure/Elevage (min-max)*			*Race mixte (+60 kg)* 430 - 520 €	*Croisé mixte* 870 - 950 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	500-600 €	320-460 €	-	100-140 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	670-760 €	470-570 €	200-310 €	160-230 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	770-930 €	580-740 €	330-410 €	-
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais O)	270-480 €	210-320 €	180-340 €	65-100 €

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 26/10 au 01/11/26

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	-	-	-

Ovins

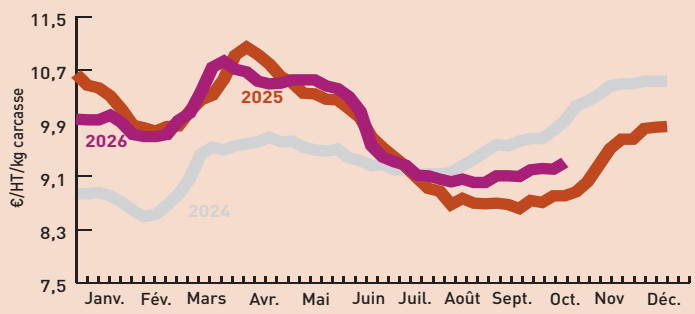
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 26/10 au 01/11/26

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg		10,05 €	10,30 €
Couvert	16 -19 kg	-	10,29 €	9,85 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	-	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 26/10 au 01/11/26

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
9,31 (+ 0,10)	10,41 (- 0,05)

Prix moyen pondéré des agneaux

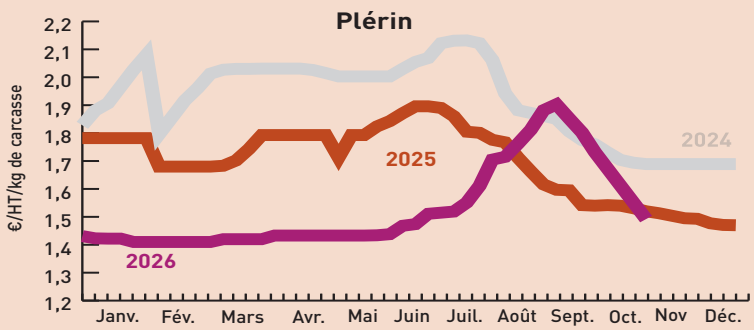


Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin — Cotations du 02/11/2026

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,492 €**

Plérin



Porcs abattus en Rhône-Alpes — Cotations FranceAgriMer du 23/10 au 29/10/26

1,84 € (- 0,07) /carcasse euros

Annonces légales

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L 143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 26 0187 01 : superficie totale : 2 ha 19 a 50 ca dont 1 ha 75 a 70 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHAMPOLY (2 ha 19 a 50 ca) - 'BOIS DES COTES' : B-709 - 'LE FAUBOURG' : B-446-447 - 'MAS MOLLET' : B-548-576-604-605-615-616-619. Zonage : RNU. Occupation : Libre

AS 42 26 0188 01 : superficie totale : 35 ha 70 a 46 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation, Dépendance et Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : SAVIGNEUX (35 ha 70 a 46 ca) - 'VAURE' : AA-6-9-14-17-21AB-2-4-5-16 - '0827 DE FEURS' : AB-36-37. Zonage : N, A. Occupation : Occupée

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **21/11/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer https://**www.safer-aura.fr**, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Tél. 04 77 91 14 20 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

B2C

SAS au capital de 93 750 €
Siège social : 39 Route de la Plaine
42800 SAINT-JOSEPH
531 642 783 RCS de SAINT-ETIENNE

Changement de commissaire aux comptes

Par décisions unanimes du 30/10/2026, les associés ont nommé, rétroactivement, à compter du 10/10/2026:

- en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire : la société JDECA, SAS au capital de 150 000 €, ayant son siège social sis 18 Boulevard de Belgique à ROANNE (42300), immatriculée au RCS de ROANNE sous le numéro 407 180 728, en remplacement de AUDIT DIDIER FONSALE;
- en qualité de Commissaire Aux Comptes Suppléant : la société ALIANTIS, SAS au capital de 381 900 €, ayant son siège social sis 1 Rue de la Presse, Le Millenium à SAINT-ETIENNE (42000), immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 328 181 581, en remplacement de JDECA;

Modification du RCS de SAINT-ETIENNE

S WIN

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : LA RICAMARIE (42150)
Z.A de Caintin - 2 Rue du Haut Mas
RCS SAINT-ETIENNE 790 151 583

Dissolution

Suivant délibérations du 02.11.2026, l'A. G.E. de la société a :

- décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation,
- fixé le siège de la liquidation à LA RICAMARIE (42150) 75 bis rue de la Libération,
- mis fin aux fonctions de M. Sahin SARI, gérant, et nommé comme liquidateur M. Ebubekir SARI, demeurant à LA RICAMARIE (42150) 75 bis rue de la Libération, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.

Pour avis,
LE LIQUIDATEUR

SARL LEXMENSA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04.77.32.79.47
Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un appartement de type F4 et d'une cave à Saint-Etienne (42100)

• Sur la Commune de SAINT-ETIENNE (42100), au sein d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé « LE LONGCHAMP », situé 56 Avenue de Rochetaillée et cadastré Section KS n°25, les lots de copropriété suivants :

- **Le lot n°1** :

Au sous-sol du bâtiment A : **Une cave n°1**
Et les 3/10 000èmes des parties communes générales

- **Le lot n° 67** :

Au premier étage du bâtiment A : **Un appartement de type F4 d'une superficie de 81.27 m²**, comprenant un hall d'entrée, une cuisine avec loggia, un hall de dégagement avec placards, trois chambres, W.C, salle de bain, salon - séjour, balcon,
Et les 203/10 000èmes des parties communes générales

Suivant règlement de copropriété et état descriptif de division publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE (1er bureau) le 16 mars 1966, Volume 2571 n°21.

• **Les biens sont actuellement occupés.**

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

.

MISE A PRIX : 20 000 euros plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le Jeudi 17 décembre 2026 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne (42000)
Palais de justice

A la requête de :

Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble « LE LONGCHAMP » situé 54 - 56 Avenue de Rochetaillée à 42100 SAINT-ETIENNE, agissant par son syndic, la SAS IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY, au capital de 3 500 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 305 934 960, dont le siège social est sis 47 Rue de la Montat à SAINT ETIENNE (42000), où elle est représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité au dit siège.

• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENSA, Avocats à SAINT-ETIENNE.

• Les visites auront lieu **le jeudi 3 décembre 2026 de 11h00 à 12h00** par l'intermédiaire de la SELAR.L ACT-e-Huissiers.42, Commissaires de justice à LE CHAMBON FEUGEROLLES.

• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

SARL LEXMENSA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04.77.32.79.47
Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un local à usage commercial, de trois caves et d'un dépôt à Firminy (Loire - 42700)

• Sur la Commune de FIRMINY (Loire – 42700), au sein d'un immeuble en copropriété situé 15 Rue Victor Hugo, cadastré Section AT n°734, les lots de copropriété suivant :
- **Lot n°1** :
Au sous-sol : **une cave** de 28.44 m²,
Et les 1/1000èmes des parties communes générales
- **Lot n°3** :
Au sous-sol : **une cave** de 18.86 m²,
et les 1/1000èmes des parties communes générales
- **Lot n°6** :
Au rez-de-chaussée de l'immeuble donnant sur rue : **un local à usage commercial** comprenant une vaste pièce rectangulaire d'une surface de 53.09 m²
et les 244/1000èmes des parties communes générales
- **Lot n°11** :
Au sous-sol : **une cave** de 14.83 m²,
et les 2/1000èmes des parties communes générales
- **Lot n°12** :
Au rez-de-chaussée, et accessible directement depuis le local commercial (lot n°6), **un dépôt constitué d'un couloir de distribution (de 3.57 m²), d'un espace W.C (de 1.95 m²), et d'une pièce à usage de cuisine (de 8.11 m²).**
et les 44/1000èmes des parties communes générales
Suivant état descriptif de division et règlement de copropriété du 6 février 1981, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE (2ème bureau) le 18 février 1981, Volume 1789 n°17.
• **Le commerce est fermé, le bien ne semble pas exploité, ni loué.**
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 18 000 euros plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le Jeudi 17 décembre 2026 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne (42000)
Palais de justice

A la requête de :
La Société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE, société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le n° 380 386 854, dont le siège social se situe 94 Rue Bergson à 42000 SAINT-ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège.
• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENSA, Avocats à SAINT-ETIENNE.
• Les visites auront lieu le **jeudi 3 décembre 2026 de 10 heures à 11 heures** par l'intermédiaire de SELARL AURALAW, Commissaires de justice à MONTBRISON.
• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

POPPY'S CORNER

Société par actions simplifiée
à actionnaire unique
au capital de 2 000 €
Siège social : 182 Avenue du Stade
SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire)
R.C.S. SAINT ETIENNE 934 287 962

Dissolution

Par décision du 2 novembre 2026, l'actionnaire unique a, à compter du 2 novembre 2026 :
1°) décidé la dissolution anticipée de la société,
2°) constaté la fin des fonctions de Présidente de Madame Charlotte RICHARD,
3°) nommé comme liquidateur Madame Charlotte RICHARD, demeurant BONSON (Loire), 1 B Rue de la Chapelle, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société. Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé à l'adresse du liquidateur, siège de la liquidation.
Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

EARL DE LA FERME DU PREVERT

Société civile unipersonnelle
au capital de 10.000 €
361 Chemin de Marcelliange
42320 SAINT CHRISTO EN JAREZ
841 117 864 RCS SAINT ETIENNE

Dissolution

Suite à ses décisions en date du 31/10/2026, l'Associé unique de l'EARL DE LA FERME DU PREVERT a décidé la dissolution anticipée de l'EARL au 31/10/2026 à 24 h. M. Yves DUPRE, demeurant 361 Chemin de Marcelliange, 42320 SAINT CHRISTO EN JAREZ, a été nommé liquidateur. Toutes correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse du siège de la liquidation : 361 Chemin de Marcelliange, 42320 ST CHRISTO EN JAREZ. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au GTC de ST ETIENNE.

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

LM CONSULT AURA, SAS

Siège social : SAINT-ETIENNE (Loire)
12-14 rue Gustave Delory
RCS SAINT-ETIENNE 829 063 809)

Modification du capital

L'AGE du 29.09.2026 de la société a décidé de réduire le capital social de 6 333 € pour le ramener de 19 000 € à 12 667 €, par suite du rachat de 6 333 actions.
Le président en date du 30.10.2026 a constaté que la réduction du capital se trouvait réalisée.
Les statuts ont été ainsi modifiés en conséquence.
Le président

JULLIS

S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : 3 Impasse du Verger
Lot. La Colline
ST JUST ST RAMBERT (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 988 960 340

Transfert du siège social

L'A.G.E. du 1er septembre 2026 a décidé de transférer le siège social de la société à SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire), 391 Chemin de la Durière, et ce avec effet au 1er septembre 2026.
Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.
LA GERANCE,

STOCKAGE FERRY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10000 €
Siège social : 213 RUE DE CHARLIEU,
42300 ROANNE
911 806 057 RCS ROANNE

Modification des dirigeants

Par décision des associés du 01/10/2026, il a été décidé de nommer la société FDI, SAS au capital de 789 470 euros,106 481 096 RCS ROANNE sise 1, 213, rue de Charlieu, 1,42300 ROANNE 1 1en qualité de Président, en remplacement de M. Xavier FERRY.

THIXA IMMOBILIER

SASU au capital de 1.000€
Siège: 19 Rue Dugas Montbel
42400 ST CHAMOND
SIREN 897 765 582 RCS ST-ETIENNE

Dissolution

Le 19/10/2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26/10/2026. M Herzberg Thierry-Xavier demeurant 19 rue Dugas Montbel 42400 St Chamond, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de l'entreprise.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de St Etienne.
Mention sera faite au RCS de St Etienne.
Pour avis

S.C.I. IMMOLAIRE

Société civile immobilière
au capital de 200 €
Siège social : SORBIERS (Loire)
2 Rue de l'Artisanat ZA Moulin Gillier
R.C.S. : SAINT ETIENNE 831 106 364

Modification des dirigeants

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire) du 30 octobre 2026, les associés de la société ont accepté la démission de Monsieur Philippe CHANTELOUVE de ses fonctions de co-gérant.
Les statuts et l'avis antérieurement publié sont modifiés en conséquence.
L'inscription modificative sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE où le dépôt légal sera effectué.
LA GERANCE,

UDA Avocats

DOMINIQUE VILLEMAGNE - COMMUNICATION & ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Constitution

Par acte SSP du 28/10/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DOMINIQUE VILLEMAGNE - Communication & Accompagnement de projets
Objet social : Le conseil, la conception, l'élaboration, la création, la réalisation, la mise en œuvre et le suivi de toutes stratégies et actions de communication globale publicitaire et digital; La conception, la création, la réalisation, la production, l'édition, la diffusion et la gestion de tous supports de communication, imprimés ou numériques; Accompagnement, suivi et conseil en communication global et communication digital; Le conseil, la gestion, la coordination et l'optimisation des achats et de la production de supports imprimés, ainsi que toutes prestations de print management; La réalisation de toutes prestations de formation, d'assistance, de conseil et d'accompagnement se rapportant directement ou indirectement aux activités précitées; Toute activité d'intermédiaire et d'apporteur d'affaires; La prise, l'acquisition, l'exploitation, la concession ou la cession de toutes marques, de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou pouvant contribuer à l'équilibre économique de la société.
Siège social : 20 chemin du Levant Le crêt de la Bardonnanche 42580 La Tour-en-Jarez.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme VILLEMAGNE Dominique, demeurant 20 chemin du Levant Le crêt de la Bardonnanche 42580 La Tour-en-Jarez
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Immatriculation au RCS de Saint-Etienne

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Bail rural et indemnisation des améliorations culturales : le caractère strictement extinctif du délai de forclusion

Par un arrêt du 6 novembre 2025, la troisième chambre civile de la Cour de cassation rappelle avec rigueur le régime du délai de forclusion[1] applicable à l'action en indemnisation des améliorations apportées au fonds loué en matière de bail rural.

En l'espèce, des bailleurs avaient délivré aux preneurs un congé pour reprise prenant effet le 11 novembre 2020. Les preneurs ont contesté la validité de ce congé devant le tribunal paritaire des baux ruraux, lequel a rejeté leur demande par un jugement du 7 octobre 2021, avant que les terres ne soient restituées le 27 novembre suivant.

Ce n'est que le 21 mars 2022 que les preneurs et le Gaec ont assigné les bailleurs en référé afin d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire chargé d'évaluer les améliorations culturales réalisées sur les parcelles louées. La cour d'appel d'Amiens a déclaré cette demande irrecevable comme forclose, au motif que le délai d'un an prévu par l'article L. 411-69 du code rural et de la pêche maritime avait commencé à courir à compter de la fin du bail, fixée à la date d'effet du congé. Les preneurs ont alors formé un pourvoi en cassation, soutenant que la contestation judiciaire du congé constituait une demande en justice interruptive ou, à tout le moins, suspensive du délai de forclusion.

La Cour de cassation rejette ce raisonnement et confirme l'arrêt d'appel en rappelant que le délai prévu par l'article L. 411-69 du code rural est un délai de forclusion, courant à compter de la fin du bail et insusceptible, sauf disposition contraire, d'interruption ou de suspension. Elle en déduit que le délai avait commencé à courir le 11 novembre 2020, peu important la contestation ultérieure du congé, et qu'il était expiré depuis le 12 novembre 2021, rendant la demande d'expertise formée en mars 2022 dépourvue de motif légitime.

Par cette décision, la Cour de cassation confirme une interprétation stricte du régime de l'indemnisation des améliorations culturales et rappelle aux preneurs sortants la nécessité d'une vigilance accrue, le délai d'un an pour agir étant extinctif et ne souffrant aucune exception, même en présence d'un contentieux relatif à la validité du congé. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

(1) Déchéance d'un droit non exercé dans les délais prescrits

THIXA IMMOBILIER

SASU au capital de 1.000€
Siège: 19 Rue Dugas Montbel
42400 ST CHAMOND
897 765 582 RCS ST-ETIENNE

Clôture de liquidation

Par décision du 19/10/2026, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 26/10/2026.
Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de St Etienne.
Pour avis

FOURMI'S

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 18 PLACE FOURNEYRON
42000 SAINT-ETIENNE
880.414.941 RCS SAINT-ETIENNE

Transfert du siège social

Le 1er octobre 2026 le Président a décidé de transférer le siège social au 8 Rue de la Jomayère 42100 SAINT-ETIENNE à compter du même jour et a modifié l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 18 Place Fourneyron 42000 SAINT-ETIENNE.
Nouvelle mention : 8 Rue de la Jomayère 42100 SAINT-ETIENNE.
RCS de SAINT-ETIENNE.

LM CONSULT AURA

SAS au capital de 12 667 €
Siège social : SAINT-ETIENNE (Loire)
12-14 rue Gustave Delory
RCS SAINT-ETIENNE 829 063 809

Démission d'un Directeur Général

L'A.G.O. du 30.10.2026 de la société a constaté la démission de M. Raphaël MIGNON, demeurant à LAPRADE (16390) Le Mauguillard, de ses fonctions de directeur général.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.
Pour avis

CERFRANCE LOIRE

GAEC DALLERY

Constitution

Par acte SSP du 01/11/2026, il a été constitué un GAEC ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: GAEC DALLERY
Objet social: d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et l'exercice d'activités photovoltaïques
Siège social: 450 Chemin de la Charpassonne 42110 Salvizinet
Capital: 138000 €
Durée: 99 ans
Gérance: M. DALLERY Michel, demeurant 450 Chemin de la Charpassonne 42110 Salvizinet et M. DALLERY Julien, demeurant 1129 Chemin de chez Lacand 42360 Panissières
Immatriculation au RCS de Saint-Etienne